

LE PRÉSIDENT

Vu le code de l'éducation,

Vu le décret n°2022-1536 du 8 décembre 2022 portant création de l'Université Toulouse Capitole et approbation de ses statuts, notamment les articles 7 et 14 des statuts annexés,

Vu la délibération du 8 juin 2023 portant délégation de pouvoirs du conseil d'administration au président,

Vu l'avis du conseil d'administration de l'École de Management -TSM en date du 10/10/2025,

DÉCIDE

Article unique

Les tarifs des formations ponctuelles proposés par l'École de Management-TSM, au titre de l'année universitaire 2026-2027, annexés à la présente décision, sont adoptés.

Fait à Toulouse, le 02/12/2025


Hugues KENFACK
Président

Tarifs des formations ponctuelles et bases de rémunérations liésAnnée universitaire 2026/2027**Formations inter-entreprises****1. Les tarifs**

Intervention solo	Rémunération de l'intervenant par heure de formation	Intervention duo	Rémunération de l'intervenant par heure de formation
Tarif individuel par jour de formation		Tarif individuel par jour de formation	
320 €	2 H CM	400 €	1,5 H CM
420 €	3 H CM	500 €	2 H CM
470 €	3,5 H CM	560 €	2,5 H CM
520 €	4 H CM	650 €	3 H CM

Les tarifs des intervenants prennent également en compte la création, le montage des programmes et l'évaluation de la formation

2. Taille du groupe d'apprenants :

Seuil minimal : 9 apprenants

Seuil maximal : 20 apprenants

L'école de Management de Toulouse - TSM se réserve le droit d'annuler la formation si le seuil minimal n'est pas atteint.

3. Tarif préférentiel

L'école de Management de Toulouse - TSM proposera à tous ses diplômés adhérents à l'association TSM Alumni et à jour de leur cotisation, une réduction de 20% sur le tarif individuel fixé.

Formations intra-entreprises**1. Tarif de l'action de formation : 1800 € / journée de formation**

Rémunération des intervenants : 1,5 h CM / heure réalisée (quel que soit le nombre d'intervenants)

2. Tarif de l'action de formation : 2200 € / journée de formation

Rémunération des intervenants : 2 h CM / heure réalisée (quel que soit le nombre d'intervenants)

Une rémunération forfaitaire de 10 HTD sera versée au responsable du programme au titre de l'ingénierie pédagogique, dès lors que le programme fait intervenir au moins 3 formateurs différents sur des sessions de formation différentes.